

DEPARTEMENT
DE LA
Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d ROCHEFORT

CANTON

d ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Avril 1917 193

OBJET :

Marché Barrot

L'an mil neuf cent quarante sept^{le} 29 du mois d Avril
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REJAZONI Ch. Maire

en session { ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 24 Avril 1917¹⁹³

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REJAZONI Charles, Veyssière, Rochedereux,
Dasseux, Julien, M^e Garizet, M^{lle} Mikosky, M^l. Boudet,
Chazeau, Chollet, Boulerne, Prugnaud, Bouchet, Senelier
Thomas, Prot, Savignac, Grussenmeyer, Ollivier, Domsq

Absents : MM. Arriv', Consinet, Counil, Conge, L'randeau,
Simen.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Chollet. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le
Conseil décide :

de passer avec Monsieur Barrot, un marché de gré à gré
de (1486 f + 72.832 f) = 74.318 frs (soixante quatorze mille trois
cent dix huit francs) pour l'achat de bois et ciment aux pom-
piers et de charbon aux écoles et à la Mairie.

[Faint, mostly illegible text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through.]

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

N'ont pas signé : MM.



Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

APPROUVÉ
La Rochelle, le 9 MAI 1947

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,

[Handwritten signature in blue ink]



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature in blue ink]

MARCHE DE GRU A GRU

341 et suivante
Billet de 14-5-47

Entre Monsieur Charles REGIMONT, Maire de Royan, agissant en exécution de la décision du Conseil Municipal en date du 29 Avril.

et Monsieur Georges BOULIERNE, Libraire à Royan

IL A ETE CONVENU :

Monsieur Boulerner Georges s'engage à fournir aux Ecoles primaires de Royan (cours complémentaire) du matériel d'enseignement scientifique jusqu'à concurrence de la somme de 90.530 frs (quatre vingt dix mille cinq cent trente francs)

A Royan, le 5 Mai 1947

Le Fournisseur,

G. Boulerner

Le Maire,



[Signature]

APPROUVE
La Rochelle, le 9 MAI 1947

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

[Signature]

